



Résolution du 36ème Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de la MANCHE

Le 36ème Congrès de l'Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière de la Manche s'est réuni sous la présidence d'Yves VEYRIER, membre du Bureau Confédéral de la Confédération FO, le 9 décembre 2010 à Montebourg.

Défendre l'indépendance syndicale pour préserver l'existence et l'avenir du syndicalisme authentique

Le Congrès de l'UD FO de la Manche se félicite des positions et décisions adoptées à l'unanimité par le Comité Confédéral National FORCE OUVRIERE réuni les 7 et 8 octobre. Comme lui, il *« réaffirme son profond attachement à la Charte d'Amiens et par conséquent à la liberté et à l'indépendance syndicale qui sont à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action »*.

Face aux diverses tentatives d'intégration des organisations syndicales, sous couvert notamment de « dialogue social » ou de « diagnostic partagé », pour les associer à l'élaboration et à l'application des contre-réformes et des restructurations, le Congrès estime qu'il est nécessaire et vital de préserver l'indépendance du syndicalisme pour la défense exclusive et sans concession des droits, revendications et intérêts généraux et particuliers des salariés actifs, chômeurs et retraités.

De la même façon, le Congrès rejette toute forme de « syndicalisme rassemblé » qui ne vise qu'à interdire le pluralisme, donc la démocratie et à étouffer la voix du véritable syndicalisme libre et indépendant incarné en France par FORCE OUVRIERE. C'est pourquoi il revendique l'abrogation de la loi liberticide du 20 août 2008 sur « la représentativité », issue de la position commune CGT-CFDT-MEDEF-CGPME, ainsi que l'abrogation de la loi sur le dialogue social dans la Fonction publique.

Pour défendre nos retraites : l'indépendance syndicale, c'est affirmer des revendications précises et décider librement des moyens à mettre en œuvre pour les obtenir

Notre Congrès se réunit après la remise en cause l'un des acquis majeurs des salariés de ce pays : notre système de retraite.

Après avoir payé une crise dont ils n'étaient pas responsables, les salariés ont compris que la réforme des retraites est la première étape d'un terrible plan de rigueur qui les touchera de plein fouet. Dans le même temps, des cadeaux sont promis aux plus riches (suppression de l'impôt sur la fortune par exemple, bouclier fiscal etc.).

Alors que Force Ouvrière a fait de nombreuses propositions pour consolider dans la durée nos retraites par répartition, Sarkozy et son gouvernement ont refusé de les prendre en compte et même de négocier. Les modifications apportées à la marge ne changent en rien le fond du projet.

Le Congrès refuse :

- le report de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite
- le report de 65 à 67 ans de l'âge pour toucher une retraite à taux plein
- l'allongement de la durée de cotisation, le système de décote et de surcote
- la remise en cause du Code des Pensions et des régimes spéciaux.

Le Congrès se félicite que la Confédération ait proposé dès le début aux autres confédérations **un appel à la grève interprofessionnelle nationale pour bloquer le pays afin d'obtenir le retrait du projet de loi** et, face à leur refus, d'appeler à la grève et à une manifestation qui a été un énorme succès en rassemblant 70.000 militants, adhérents et salariés à Paris le 15 juin 2010.

Le Congrès condamne la stratégie de « l'intersyndicale » nationale qui a refusé d'exiger le retrait du projet de loi et a persisté à organiser des journées d'action « saute-moutons » qui tournaient le dos à l'action efficace.

Le Congrès est favorable à l'unité d'action avec les autres organisations syndicales lorsqu'elle repose sur des revendications claires et précises et des modalités d'action partagées. L'unité d'action ne signifie pas l'unicité syndicale.

Le congrès relève que le débat parlementaire a été l'occasion de durcir encore le projet de loi :

- un amendement détruit la Médecine du travail en la mettant sous la coupe des patrons
- un autre prépare la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires, ce qui signifierait la fin du Code des Pensions et la remise en cause de leur statut.

Face à l'intransigeance du gouvernement et à son refus de négocier, le Congrès estime qu'il aurait fallu **bloquer le pays par la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait du projet de loi**.

Le Congrès appelle toutes les structures syndicales FO du département, leurs militants et adhérents, à se tourner résolument vers tous les salariés, syndiqués et non syndiqués :

- pour leur faire connaître par tous les moyens les analyses et les propositions de notre organisation dans les assemblées générales de personnels, dans les heures d'information syndicale, par les affiches et les tracts
- pour leur proposer de renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE et de créer de nouveaux syndicats FO, afin de se donner les moyens de gagner sur les revendications.

Le congrès affirme la nécessité, pour améliorer l'efficacité de l'action syndicale, d'augmenter de façon significative le nombre d'adhérents. Le congrès estime que cela

passer par une meilleure implication des syndicats vis-à-vis des salariés, et l'intensification de l'action interprofessionnelle.

Le Congrès réaffirme son attachement à nos revendications : blocage de la durée de cotisation à 40 ans, dans la perspective d'un retour aux 37,5 pour tous avec une retraite à 60 ans à taux plein ! Retour aux 10 meilleures années pour le privé !

Défense de l'emploi et des salaires : les salariés ne doivent pas payer la crise du système capitaliste

Le Congrès considère que les centaines de milliards d'euros mis à disposition des banques en faillite, responsables de la crise, et des grands groupes industriels doivent être utilisés non pour sauver les spéculateurs mais pour mettre en œuvre des mesures d'urgence afin de garantir l'emploi et les salaires.

Non aux suppressions d'emplois ! Non aux licenciements !

Face à la multiplication des suppressions d'emploi, des délocalisations et restructurations qui touchent ou ont touché des entreprises du département, face aux centaines de suppressions de postes dans la fonction publique, le Congrès revendique :

- **l'arrêt des plans de licenciements et de suppressions d'emplois**
- l'abandon de la procédure dite de « rupture conventionnelle », moyen employé par le patronat pour camoufler de véritables licenciements
- l'embauche en CDI ou sous statut, à temps plein, de tous les salariés en contrat précaire : pour un vrai travail, un vrai salaire !
- la défense du Code du Travail, des conventions collectives, des accords de branches, du principe de faveur, et des statuts de la Fonction Publique
- **l'abandon de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) qui prévoit le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite**, désorganise les services de l'Etat et empêche les personnels d'assumer correctement leur mission républicaine
- l'abandon du plan de 31 600 suppressions d'emplois prévues par le projet de budget 2011
- l'abandon du plan de 50 000 suppressions d'emplois dans les hôpitaux d'ici fin 2012

Pour la hausse des salaires ! Contre les plans d'austérité !

Au moment où le gouvernement annonce le gel des salaires des fonctionnaires sur 3 ans, et alors que dans le privé les salaires stagnent depuis plusieurs années, le Congrès revendique :

- **l'augmentation générale des salaires, pensions, retraites, allocations et minima sociaux**
- le respect des grilles salariales dans le privé et dans le public : non au salaire au mérite et à l'individualisation des rémunérations
- l'égalité des droits hommes/femmes en matière salariale : à travail égal, salaire égal ! et la garantie d'une retraite à taux plein pour tous les temps partiels.

Défendre la protection sociale, Pour le retour à la Sécurité sociale dans ses principes originels : «de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins » !

Le Congrès exige l'arrêt des exonérations de cotisations consenties au patronat depuis 1991 : plus de 250 milliards d'euro, somme bien supérieure au prétendu déficit de la Sécurité sociale.

Le Congrès exige le financement de la protection sociale par le salaire différé.

Le Congrès s'inquiète de la préparation par le gouvernement d'une réforme de l'Assurance maladie.

La loi Hôpital, Santé, Territoire (HPST) dite loi Bachelot a créé les Agences Régionales de Santé (ARS) qui remettent en cause les bases et les principes de la Sécurité sociale. Les ARS instaurent la destruction de la Sécurité sociale par sa régionalisation sous la tutelle des Préfets de Région et entraînent le démantèlement des organismes. Les conséquences sont désastreuses pour l'ensemble des assurés sociaux : privatisation, instauration d'une médecine à deux vitesses, augmentation du reste à charge, fin de l'égalité de traitement des assurés.

Le Congrès exige l'abrogation de la loi Bachelot et la dissolution des ARS

Le Congrès dénonce également les campagnes de culpabilisation menées contre tous les travailleurs, les assurés, désignés comme des tricheurs en puissance : indemnités journalières, médicaments, transports pour soins... Aucun domaine de remboursement de soins n'est épargné, avec la complicité des patrons qui peuvent désormais à loisir mandater des sociétés de médecins chargés de renvoyer au travail les malades.

Le congrès revendique la mise en place d'un véritable 5^{ème} risque de Sécurité sociale, basé sur la solidarité nationale, et refuse l'idée d'un financement de la dépendance par les assurances privées.

Le Congrès condamne pour toutes les branches de la Sécurité Sociale, les Conventions d'Objectifs et de Gestion imposées par le gouvernement qui suppriment des milliers d'emplois dans les Caisses, qui réduisent drastiquement les budgets, qui mutualisent, qui fusionnent, qui externalisent l'activité des Caisses et suppriment des Centres de paiement. Les différents organismes sont au bord de l'asphyxie ! Les assurés sociaux ne perçoivent plus le service qu'ils sont en droit d'attendre.

Le Congrès exige le maintien de l'ensemble des activités des CAF, CPAM et Contrôles médicaux et revendique le maintien des Caisses de plein exercice avec tous leurs services et fonctions, la fin des fermetures de Centres, le rétablissement d'un véritable service public de proximité.

Défendre les Services Publics et les Statuts des Agents

Le Congrès dénonce la casse des services publics qui est le résultat d'un choix économique délibéré qui vise à opérer des coupes sévères dans les budgets des dépenses publiques pour favoriser leur privatisation au nom de la « concurrence libre et non faussée » prônée par l'Union Européenne.

Le Congrès se prononce pour le retour au monopole de l'Etat de la Poste et des Télécommunications, des services de l'Eau, de l'Electricité et du Gaz, des Arsenaux, et des services publics en général.

Le Congrès exige l'arrêt des entretiens d'évaluation sur objectifs dans la Fonction publique et le retour à la notation.

Pour préserver les départements et les services publics territoriaux

Le Congrès réaffirme son attachement fondamental à la République, Une, Indivisible et Laïque et condamne le projet de loi sur la réorganisation territoriale conduisant à la disparition des départements pour transférer leurs prérogatives à l'échelon régional.

Le Congrès dénonce toute tentative de généraliser le recrutement de personnel de droit privé dans la Fonction publique territoriale et exige le maintien intégral du statut des agents territoriaux.

Pour la défense de l'Ecole publique, laïque et républicaine

Le Congrès dénonce les suppressions massives de postes d'enseignants : 13 500 en 2009, 16 000 en 2010, 16 000 autres programmées pour 2011 alors que les effectifs augmentent dans les classes.

Le Congrès exige le rétablissement des postes supprimés dans le département, en particulier le rétablissement des postes de RASED supprimés en 2009, postes d'instituteurs spécialisés pour l'aide aux élèves en grande difficulté scolaire.

Le Congrès demande l'abrogation des décrets de 2009 sur la masterisation et le rétablissement de tous les postes supprimés aux concours de recrutement des enseignants.

Le Congrès demande l'abandon de la réforme des lycées qui supprime des heures d'enseignement aux élèves. Il réaffirme son attachement aux programmes et diplômes nationaux (CAP, BEP, Bac...) et au maintien de la formation professionnelle dans le service public.

Le Congrès se prononce contre le projet de mise en place d'Etablissements Publics d'Enseignement Primaire (EPEP et EPP) qui mettrait l'école publique et les enseignants sous la tutelle des élus locaux.

Défendre le droit syndical, tous nos droits

Le Congrès exige la libre désignation par l'organisation de ses délégués dans les entreprises et le respect de la liberté de négociation, remis en cause par la loi du 20 août 2008.

Le Congrès dénonce les pressions, menaces et sanctions exercées par les employeurs à l'encontre de ses représentants syndicaux ainsi que toutes les mesures visant à restreindre ou dénaturer le droit de grève de certaines catégories de salariés.

Pour revendiquer, négocier et agir si nécessaire pour obtenir satisfaction, le Congrès invite l'ensemble des salariés à rejoindre le seul syndicat libre et indépendant, la CGT FORCE OUVRIERE !

VIVE L'UNION DEPARTEMENTALE FO DE LA MANCHE !

Adoptée à l'unanimité



FO50